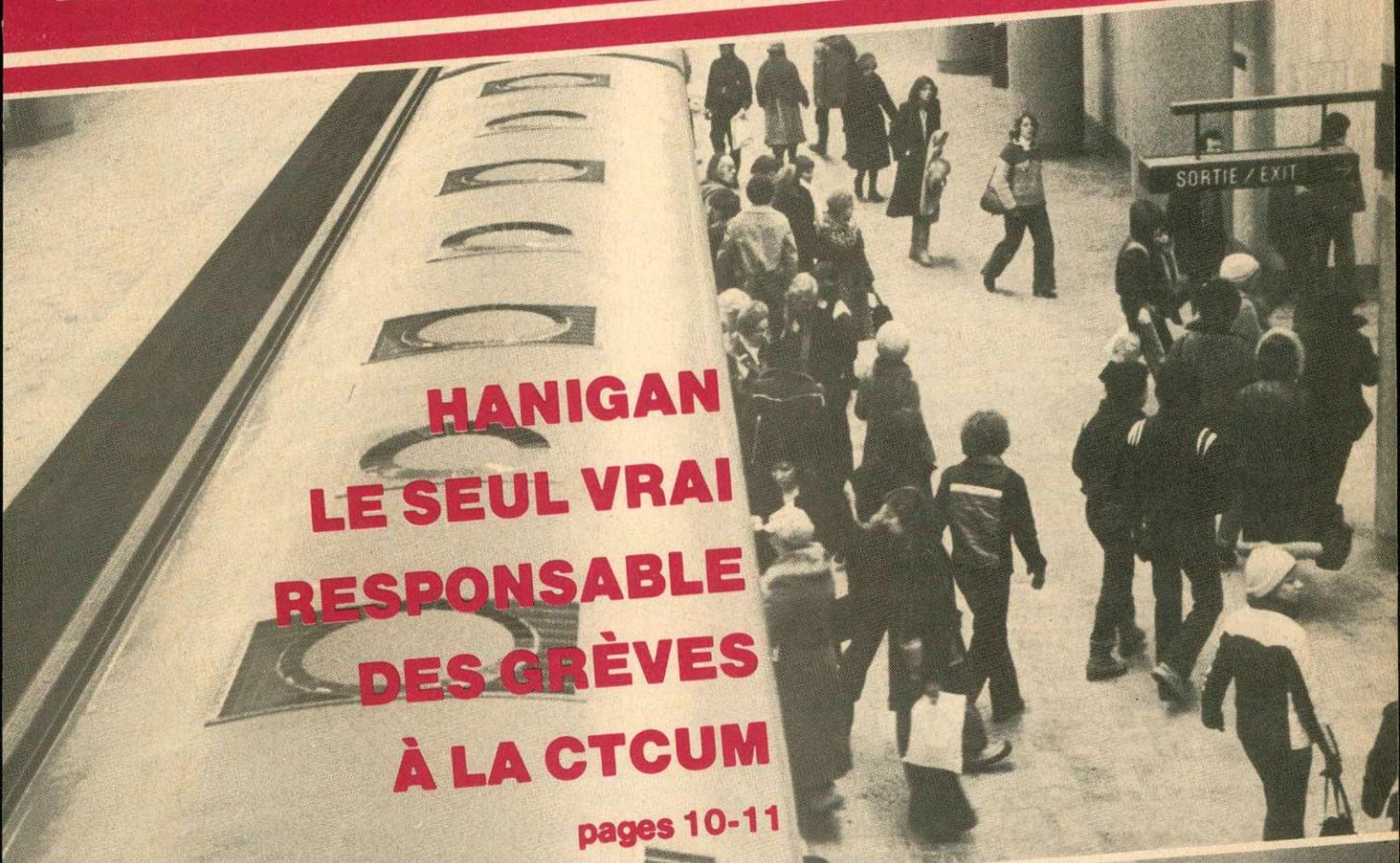




service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

CSN no 144 semaine du 8 au
14 janvier 1982

nouvelles csn



**HANIGAN
LE SEUL VRAI
RESPONSABLE
DES GRÈVES
À LA CTCUM**

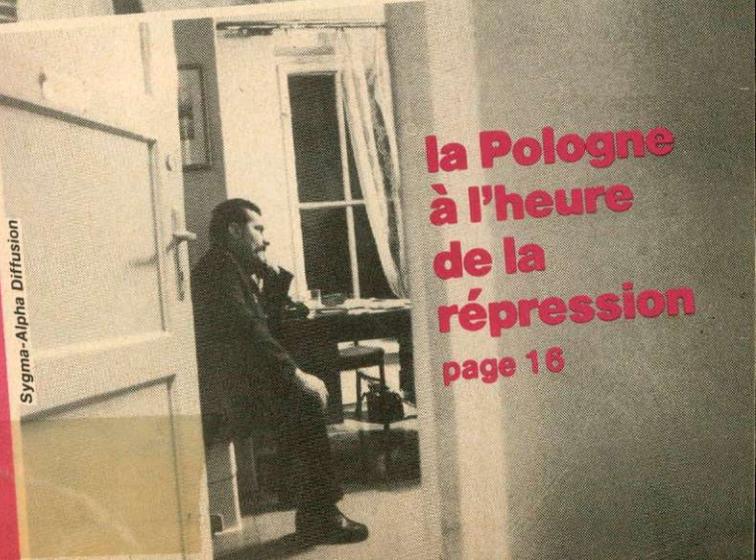
pages 10-11

**dans l'Estrie
les garages profitent
de la crise**

pages 3-4

**la Tannerie Canadienne
une fermeture injustifiée**

pages 5-6



**la Pologne
à l'heure
de la
répression**

page 18



agenda du mouvement

janvier

- 4 CCNSP rencontre inter-centrales
- 5-6 CCNSP comité de liaison
- 6-8 FESP session de formation pour le comité de négociation
- 7-8 FSMMPCC réunion d'équipe
- 7-8 CCNSP session de formation pour les permanents des conseils centraux, à Montréal
- 8-10 SECSN assemblée générale, à Montréal
- 11-12 CCNSP réunion de tous les délégués, à Montréal
- 13-15 CSN rencontre élu-e-s / salarié-e-s, à Québec
- 18-19 FESP réunion d'équipe
- 19-22 Service juridique réunion d'équipe, à Québec
- 20 CCNSP réunion du comité de liaison

- 25-26 FESP rencontre du secteur public
- 27 CCNSP comité de liaison
- 28 FNEQ bureau fédéral
- 28-30 FSMMPCC bureau fédéral

les 23-24 et 30-31 janvier

ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA CRISE

Lors du conseil confédéral élargi des 10-11 et 12 décembre derniers, il a été résolu de tenir, à travers la CSN et sur une base régionale, des états généraux où les exécutifs de syndicats locaux se réuniront afin de prendre connaissance des analyses de la centrale sur la crise et de discuter des moyens à mettre en oeuvre pour en arriver à une alternative qui tienne compte des besoins des classes ouvrière et populaire.

Ces rencontres régionales, qui auront lieu lors des fins de semaine des 23 et 24 ainsi que des 30 et 31 janvier prochains dans les 22 régions, regrouperont, outre les exécutifs de syndicats locaux, les officiers des conseils centraux et des fédérations ainsi que les salarié-e-s du mouvement. Dans la mesure du possible, les autres groupes syndicaux et les groupes populaires sont invités à participer à ces états généraux.

spécifiques dans le sens des revendications générales de la centrale à introduire dans les conventions collectives, ainsi que des revendications de portée régionale qui permettront d'être mieux armés contre les effets de la crise.

Ces revendications, il faut que le mouvement syndical et populaire force les gouvernements à les mettre en oeuvre.

En ces temps de crise où les syndicats constatent souvent les limites à leur action locale, où le chômage sévit avec sévérité, où les inégalités s'accroissent, c'est la responsabilité de la CSN en tant que centrale syndicale de s'unir aux autres forces syndicales et populaires dans une action qui est le prolongement de l'action syndicale quotidienne.

Contre le chômage, l'inflation, les hauts taux d'intérêts, le spectre de la récession, les actions syndicales isolées sont limitées.

Il faut aller dans chaque syndicat, expliquer les origines de la crise, demander l'appui concret de tous les travailleurs à l'action de la centrale auprès des gouvernements afin de les forcer à mettre en oeuvre les mesures qui s'imposent.

le sens des états généraux

L'analyse de la conjoncture doit amener les syndicats, les secteurs privé et public et les régions à développer des revendications

du 3 au 17 avril 1982

STAGE À CUBA

Le Centre International de Solidarité ouvrière (CISO), dont fait partie la CSN, organise un stage de deux semaines à Cuba. Tous les travailleurs et travailleuses du Québec peuvent y participer. Le coût, tout compris, sera d'environ \$800. Date limite d'inscription: 29 janvier. Pour renseignements: (514) 598-2020.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux.

diffusion: Suzanne Gloutnez, André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, archives CSN, Sygma

collaboration: Lauraine Gratton, Monique Simard

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

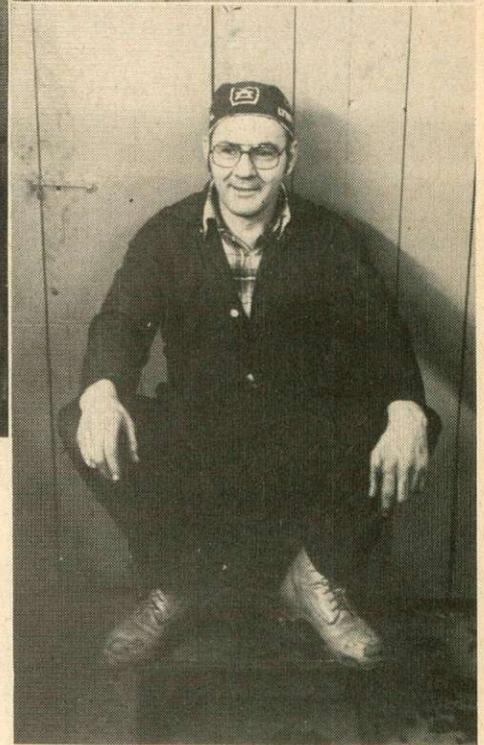
Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.





LES GARAGES VEULENT PROFITER DU CHÔMAGE ET DE LA CRISE

“Nos conventions se sont toujours réglées après les Fêtes...” Les travailleurs des garages de l’Estrie sont actuellement aux prises avec un lock-out patronal. Sur la photo, des travailleurs de Thetford, Camille Bernard, Guy Toulouse, Daniel Rousseau, Irénée Tardif. Dans le médaillon: Jos. Dostie.



“Quand le monde arrête de gagner, il dépense moins.” Jos Dostie est mécanicien à Thetford. Quelques jours avant le lock-out, durant la pause-café dans un garage à demi-vidé où l’activité est ralentie, il réfléchit à haute voix devant ses camarades de travail.

“Si un gars est en chômage, il ne voudra pas payer \$27.00 l’heure pour faire réparer son auto. Aussi, c’est normal qu’il délaisse les gros garages pour les plus petits où il ne déboursa que \$15.00 l’heure.”

“Mais, ce qui est moins normal, ajoute-t-il du même souffle, c’est quand le propriétaire d’un gros garage fait la même chose pour profiter de la situation.”

Délégué de son syndicat dans un garage où il cumule, avec ses camarades Iré-

née Tardif, Guy Toulouse et Daniel Rousseau, plus de 50 ans d’ancienneté commune, il s’attend à une négociation difficile.

“Les propriétaires, dit-il, veulent confier de plus en plus de travail à forfait à des garagistes plus petits des environs et ne garder que l’ouvrage payant. Pour nous autres, c’est sûr que cela va coûter des emplois. Le propriétaire, lui, veut augmenter ses profits sans dépenser. En chargeant \$27.00 l’heure à ses clients et en faisant effectuer le travail à \$15.00 l’heure dans un autre garage, il est sûr de faire des profits et ça lui a rien coûté.”

Pour les 550 syndiqués des garages de l’Estrie, la lutte actuelle pour le renouvellement de leur contrat collectif de travail revêt un caractère particulier

dans le contexte de crise économique.

Plus que leurs simples salaires, leurs emplois sont en jeu depuis que les patrons ont manifesté leur intention d’augmenter leurs marges de profits tout en profitant du taux élevé de chômage pour donner à droite et à gauche du travail à forfait à des garagistes artisans.

Le lock-out décrété par les propriétaires de garages quelques heures avant Noël va toucher durement la région de Thetford, comme les autres régions de l’Estrie, à moins qu’un règlement n’intervienne.

Les propriétaires de garage doivent à chaque travailleur près de \$2,000 en moyenne, soit un total de près d’un million de dollars. Cet argent est la somme des montants dus par les propriétaires de garages

de l’Estrie qui ont refusé depuis janvier 1979 d’appliquer la formule d’indexation négociée dans le dernier contrat.

Depuis le début des négociations, et ce malgré trois jugements d’arbitres favorables au syndicat, les patrons refusent de payer ces sommes dues et tentent d’obtenir à l’usure un règlement financier de ces dettes. Jusqu’à maintenant ils n’ont offert moins de \$300, ce qui est loin d’être satisfaisant pour l’ensemble des syndiqués, qui viennent de perdre en plus leurs congés fériés du Jour de l’An et de Noël.

Les patrons poussent l’audace, “fantasse...” comme dira Daniel Morin, jusqu’à demander des réductions de salaires et l’abolition de la clause d’ancienneté!

Garages de l'Estrie

Les proprios veulent faire paniquer les travailleurs

(Magella Verville)

"Pour nous forcer à accepter des miettes, les propriétaires ont fait semblant de vouloir négocier quelques jours avant Noël, mais leur mauvaise foi était évidente!"

Ils ont commencé par convoquer le négociateur syndical, Jean-Paul Lévesque, seul. Puis, ils ont convoqué les travailleurs de Sherbrooke seuls, sans la présence de ceux de Thetford, de Victo et de Granby.

Finalement, ils ont envoyé leurs offres par huisier, des offres ridicules qui représentaient encore moins que leurs propres offres faites auparavant.

"Les propriétaires de garages de l'Estrie ne veulent pas négocier; ils veulent briser nos syndicats en divisant les travailleurs. Ça sent le lock-out à plein nez!"

Nous sommes le 22 décembre. Quelques heures plus tard, après une série d'assemblées générales tenues dans les quatre régions regroupant la totalité des 550 syndiqués des garages de l'Estrie, les travailleurs rejettent majoritairement les offres et les manœuvres patronales.

Pour Magella Verville ou Clermont Morissette de Victoriaville, comme pour Camille Bernard ou Jos Dostie de Thetford, ou Daniel Morin de Sherbrooke, ces coups bas portés avant les Fêtes ne sont pas de nature à améliorer le climat des négociations.

De retour au travail, ils se heurtent à des portes fermées. C'est le lock-out, à deux jours de Noël. "C'est clair que les boss ne veulent pas payer les con-

gés fériés des Fêtes de Noël et du Jour de l'An."

Mais le front commun des travailleurs tient le coup: seulement 35 travailleurs de la région de Granby décident de rentrer au travail aux conditions patronales, assorties, il va sans dire, d'une condition supplémentaire: leurs signatures individuelles sur un document qui ne reconnaît plus la CSN comme agent négociateur!

Magella Verville, vice-président de la Fédération des Mines, Métallurgie et Produits Chimiques de la CSN, n'y va pas de main-morte pour qualifier les dernières stratégies patronales: "Ils veulent, dit-il, négocier à rabais en écrasant les syndicats les plus faibles d'abord, puis à faire paniquer les travailleurs en les menaçant d'éterniser le lock-out et même de fermer certains garages."

Sur les ondes radiophoniques de l'Estrie, le porte-parole patronal explique que "les difficultés des multinationales américaines de l'industrie automobile ne leur permettent pas de rencontrer les exigences des travailleurs de leurs garages."

Ces propriétaires de garages, qui commandent des tarifs horaires de \$30.00 et plus, sont loin de faire de mauvaises affaires depuis le début des "difficultés" des industriels américains de l'automobile. Au contraire, moins il se vend de nouvelles voitures, dont le prix et les taux d'intérêts éloignent les acheteurs habituels, plus il y a de réparations sur les automobiles de ceux qui préfèrent plu-



tôt les réparer que les échanger contre de nouvelles.

À \$30.00 l'heure, le client sait-il que le mécanicien n'en reçoit que \$7.00? Et sait-il également que souvent le client paie exagérément les pièces de remplacement nécessaires?

Dans l'Estrie, comme dans toute la province, le consommateur est une proie facile pour les maquignons de l'automobile, qui ne se gênent pas pour lui faire endosser les difficultés de cette industrie: depuis 1978, les tarifs horaires de réparation ont grimpé à certains endroits de \$17 à 35.00, alors qu'on assistait à une demande élevée de réparations. Les consommateurs ont tout simplement assumé la baisse momentanée des profits due à la mévente des voitures neuves. "Pourtant, explique Camille Bernard, délégué de Thetford, les garagistes vendent plus de pièces et d'autos usagées que d'habitude et font là des profits plus importants."

En décembre, les garages sont tranquilles. C'est en janvier et février que l'activité reprend et atteint son sommet annuel: les bris de moteur vont de pair avec la mauvaise température et le froid. Les proprios, en décrétant ce lock-out, font ainsi deux victimes d'un seul coup, les travailleurs et les consommateurs...



Une scène familière du paysage québécois quand, par les froids que l'on connaît, on a fait appel en vain au garagiste du quartier ou du village qui refuse d'assurer aux automobilistes un service à plusieurs titres "essentiels".

"Je connais pas une compagnie qui a autant d'hypocrites à son actif". L'atmosphère de la petite salle du motel de St-Pascal est chargée, comme avant un orage.

Convoquée pour huit heures du matin, l'assemblée des 80 syndiqués de la Tannerie de St-Pascal de Kammouraska ne durera pas plus d'une heure. Sitôt entendu le rapport de leurs négociateurs, les syndiqués rejettent à la quasi-unanimité les offres insuffisantes des propriétaires et leur projet d'instaurer un plan-boni.

En lock-out depuis le 13 octobre, la négociation est ardue. Chaque rencontre, en présence du conciliateur, se termine sur des scénarios de menaces de fermeture à plus ou moins brève échéance. Cette fois, c'est la troisième menace, mais les travailleurs en ont assez. "Qu'ils cessent leurs ultimatums, disent-ils, s'ils veulent fermer, qu'ils ferment. Comme c'est là, la moitié du monde est en chômage, on sera pas dans une situation pire!"

Une voix fuse parmi les travailleurs plus âgés: "On ne peut plus prendre ça au sérieux. Ils respectent même pas les décisions des juges; on peut pas se fier à eux autres. Tout ce qu'ils veulent, c'est notre peau sans payer."

La Tannerie Canadienne est la principale industrie de St-Pascal de Kamouraska. Fondée en 1891, elle a appartenu à la famille Boucher de l'endroit jusqu'en 1979, alors que la société multi-millionnaire canadienne Martin and Stewart s'en portait acquéreur. Une fermeture de l'usine, qui emploie une centaine de travailleurs et travailleuses serait une catastrophe pour l'économie du village.

Prétextant des difficultés de financement, alors même que leurs dernières demandes de subvention

LES TRAVAILLEURS DE ST-PASCAL VIVENT LA MENACE DE FERMETURE DE LEUR TANNERIE



La négociation est ardue. Chaque rencontre se termine sur des scénarios de fermeture. Les travailleurs sont représentés (de gauche à droite sur la photo) par Jean-Noël Milliard, président du syndicat, Michel Courcy, vice-président, France Chantal, conseillère syndicale, Michel Lavoie, responsable de l'information, Jean-Claude Lévesque, directeur de grève et Benoît Bouchard, secrétaire du syndicat.

sont rejetées par la SDI (Société québécoise de développement industriel) à cause de la "bonne santé financière" de la société-mère, les négociateurs patronaux s'emploient, depuis le début des négociations en avril dernier, à discréditer le syndicat auprès de la population de St-Pascal.

À deux reprises, le secrétaire de la compagnie et le gérant de l'usine ont convoqué des assemblées d'actionnaires à St-Pascal et les ont informés de la fermeture prochaine de l'usine... à moins que les travailleurs et travailleuses deviennent plus productifs!

En 1974, la Tannerie fut détruite par un incendie. Les travailleurs et plusieurs citoyens du village et de la région ont contribué au refinancement de l'entreprise en achetant des actions pour environ \$325,000, à raison de \$1,000 chacun. Plusieurs empruntèrent cet argent à la Caisse d'entraide économique de Rivière-

du-Loup, au taux d'intérêt courant. Depuis cette date, on leur a versé deux dividendes de 7%. Une fermeture leur coûterait cet investissement, en plus de la perte d'emploi.

La compagnie Martin and Stewart le sait trop bien. À la dernière assemblée d'actionnaires, André Lacroix, le secrétaire, est plus précis dans ses accusations. "Prenez vos affaires en main, dit-il aux travailleurs présents, sinon ça va fermer!" Le maire du village, Ernest Ouellet, et le curé, Yvan Morin, s'offrent à rencontrer les travailleurs syndiqués pour les informer des positions des actionnaires.

"La compagnie ne cèdera pas sur la question de la productivité," confie le curé à une vingtaine de travailleurs quelques heures plus tard, "... et vous savez, ajoute le maire, il faut une approche humaine!"

La réponse des travailleurs sera polie, mais ferme. Il y a une table de négociations et c'est là que

l'on doit négocier. Le syndicat n'acceptera plus d'ingérence dans le dossier de négociation de la part du curé ou du maire.

La compagnie et son secrétaire ne l'entendent pas de la même manière: ils persistent à envoyer au curé du village des copies de télégrammes adressés au président du syndicat, Jean-Noël Milliard, et ce, parfois même avant que le vrai destinataire ait reçu la sienne! Tout le village négocie.

Depuis son acquisition de l'usine, la société Martin and Stewart présente aux actionnaires des bilans financiers déficitaires, cachant mal qu'une partie des opérations, dont certains engagements et prêts remboursés directement par le seul rendement de l'usine de St-Pascal.

Ainsi a-t-on pu observer une hausse inexplicable, en seulement trois ans, des comptes à payer (soit de \$1,300 à \$2,642,000) de La Tannerie Canadienne à l'endroit de la société Martin and Stewart, ce qui eut comme résultat d'afficher dans le dernier bilan financier de la compagnie un déficit de \$356,000 attribuable uniquement au remboursement des dettes contractées depuis à peine deux ans.

Avant le lock-out d'octobre, la compagnie a fait installer une nouvelle machinerie dans l'usine. Ces indices et les exigences réaffirmées par l'avocat patronal pour une productivité accrue ne sont pas compatibles avec une fermeture éventuelle. Ce qui fait dire à la négociatrice syndicale, France Chantal, que "ces menaces de Martin and Stewart sont destinées en réalité à obtenir des travailleurs et travailleuses syndiqués de son usine de St-Pascal leur consentement à un plan-boni".



HENDERSON, LE MARCHAND DE PEAUX

La Tannerie Canadienne a connu de 1978 à 1979 une baisse dans la vente de ses produits et une augmentation de ses achats de peaux. Cette tendance se serait confirmée dans les années suivantes.

On peut se poser des questions sur le chiffre des ventes, mais ce qui est intrigant, c'est l'escalade du prix des peaux pour la même période, à moins qu'il ne s'agisse d'un moyen de financement de la société mère, propriétaire de l'usine, la société Martin and Stewart, propriété du multimillionnaire canadien George M. Henderson.

En effet, la pratique administrative actuelle veut que la Martin Stewart livre ses peaux à la Tannerie Canadienne sans se faire payer immédiatement. En 1978, la Tannerie Canadienne devait \$1,300 à la Martin and Stewart; ce chiffre atteignit \$605,000 en 1978 et \$2,642,000 en 1979...

qui est Henderson?

George M. Henderson est président d'une société de gestion qui porte

son nom. Le bilan de cette société en 1978 se situait autour de \$5,000,000, au moment où il se portait acquéreur de la Tannerie Canadienne, en même temps que de la compagnie McCordick Leather de Ste. Catherine, en Ontario.

Parmi les compagnies qu'il contrôle majoritairement, citons: Martin and Stewart, courtiers en cuirs et peaux de Montréal, J.W. Macdonald, marchand d'animaux de Montréal et de tannerie à New Glasgow en Nouvelle-Écosse, la McCordick Leather d'Ontario, une tannerie qui emploie 40 personnes. Le holding Henderson contrôle également des scieries, des magasins d'alimentation (Green Gables Foods Stores), des commerces en gros d'alimentation (P.E.I. Produce Lumber), des sociétés immobilières etc...

Henderson est un marchand de peaux, dont les opérations diverses vont de l'achat d'animaux à la mise en marché d'objets fabriqués en cuir. La Tannerie Canadienne de St-Pascal de Kamouraska est un maillon important de sa chaîne de production.

La Tannerie veut instaurer un plan-boni

L'assemblée des travailleurs de l'industrie du cuir de Kamouraska a rejeté à 95% les offres des patrons de la Tannerie Canadienne, liées à l'instauration d'un plan-boni.

Des erreurs coûteuses et des investissements mal planifiés, l'embauche de chimistes incompetents et d'administrateurs mal préparés à la gestion d'une usine de cette importance ont multiplié, depuis deux ans, les risques de faillite.

La productivité des travailleurs et travailleuses n'est pas en cause. Pourtant, c'est la raison qu'invoquent les administrateurs actuels pour expliquer les difficultés économiques de cette usine.

"Ils disent que la compagnie est pas rentable, même si le gouvernement l'a bourrée d'argent de subventions... c'est une gang de fous, ça!" Dans la cabane de piquetage, aux abords de l'usine, étalée en plein champs, entre la route transcanadienne et le village de St-Pascal de Kamouraska, on ne croit pas aux rumeurs de fermeture, du moins pas d'une fermeture dont les travailleurs seraient la cause.

"C'est pas nous autres qui coûtions le plus cher à la compagnie", surenchérit un piqueteur, en parlant de déficiences nombreuses dans l'entretien de la machinerie, des réparations que l'on effectue seulement quand toute la production est arrêtée, du manque de pièces de remplacement et du nombre élevé d'employés-cadres.

"Moi, raconte le vice-président du syndicat Michel Courcy, écharneur à l'usine depuis 7 ans, je travaille sur une machine et à chaque jour je remplis une fiche de production. On est deux à travailler ensemble: l'autre à la même fiche. Quand on reçoit nos rapports de l'administration, il

y en a toujours un qui a moins de production inscrit que l'autre. Essayez donc de comprendre ça!

"Souvent la production s'arrête pendant une heure ou deux parce qu'une machine est brisée. Notre production dépend des machines. D'la productivité, ça peut se calculer comme ça."

Les propositions patronales font état d'augmentations de salaire conditionnelles à l'augmentation de la productivité de l'usine. Ainsi, selon ces propositions, les travailleurs recevraient une augmentation de 4% rétroactive si la production est portée à 25% de plus d'ici décembre 82, puis durant les deuxième et troisième année du contrat, la clause d'indexation s'appliquera si la production de l'usine a encore augmenté à 20%.

Ce plan-boni déguisé n'existait pas dans la dernière convention collective de travail, même si les travailleurs avaient des standards de productivité à atteindre. Depuis le début des négociations, les patrons soumettent des formules du plan-boni qu'ils présentent comme essentielles à une convention de travail avec les syndiqués de l'usine.

"Toute cette histoire autour de la productivité, soulignera un travailleur, c'est rien qu'une façon de ne pas vouloir régler la convention collective. S'ils voulaient régler, on n'en entendrait même pas parler. Ils veulent nous pousser à bout, mais on a décidé qu'on va tenir. On est en mesure de tenir et ils n'ont qu'à régler sur nos demandes...!"

le socialisme et les Françaises

L'HEURE EST À L'ESPOIR

Il est intéressant de se demander actuellement si l'avènement d'un parti socialiste au pouvoir amène quelques espoirs dans la lutte contre l'oppression des femmes.

Selon un article de Martine Storti, dans l'édition de novembre dernier de la revue **Féminin Pluriel**. Mitterrand tiendrait plus qu'il n'a promis face aux femmes françaises.

En effet, bien que Mitterrand n'ait pas fait, dans son programme électoral, de promesses spécifiques aux femmes, il semble plus favorable à la cause des femmes que le président précédent. Déjà en 1965, lorsqu'il fut candidat pour la première fois à la présidence, il demandait pour les femmes "le droit à une maternité consciente". On pourrait dire que ce n'était là, comme tout bon politicien sait le faire, qu'une promesse électorale! Cette proposition fit quand même beaucoup de bruit à une époque où l'avortement était interdit. Mais examinons plutôt la situation actuelle: le gouvernement socialiste au pouvoir, y a-t-il des signes d'espoir?

Déjà, du côté du gouvernement, la participation des femmes est plus importante que sous le régime précédent, bien que non massive. Sur 44 membres au cabinet des ministres, on ne compte que 6 femmes, mais cette fois à des postes avec portefeuille.

Yvette Roudy aux droits des femmes, Catherine Lamour à la consommation, Edith Cresson à l'agriculture, Nicole Questiaux à la solidarité nationale, Edwige Avicé à la jeu-

À l'heure actuelle, les femmes en France constituent 40% de la population active et environ 60% du total des chômeurs et chômeuses. L'élection d'un gouvernement socialiste en 1981 a-t-il changé quelque chose pour ces femmes, va-t-il changer quelque chose...?

nesse et aux sports et une secrétaire d'État, Georgina Dufaix, chargée de la famille.

C'est le poste d'Édith Cresson à l'agriculture qui

tion soient réservées aux femmes par le biais de l'action positive.

Une des priorités auxquelles s'attaque le gouvernement actuelle-

lité des salaires et développer des centres d'orthogénie dans les hôpitaux. Sur la question de l'avortement, Mitterrand promet la prolongation du délai pour l'interruption volontaire de la grossesse.

Autres projets en discussion: faire voter une loi antisexiste, créer trois cent mille nouvelles places dans les crèches, instituer, après la naissance d'un enfant, un congé parental rémunéré pour la mère comme pour le père.

Déjà, on a installé dans les commissariats de police et dans les hôpitaux, des services d'accueil pour femmes victimes de violence. Depuis octobre dernier, on fait une campagne télévisée d'information sur la contraception; une première en France et peut-être au monde.

Autres signes positifs, tous les groupes ou associations qui luttent contre l'oppression et l'exploitation des femmes ont été rencontrés afin de mieux connaître la situation des femmes et leurs revendications et de rendre public la situation dans lequel se trouvent les Françaises.

Les militantes ne s'attendent pas à des miracles de la part du nouveau gouvernement, elles savent que même sous un gouvernement dit "de gauche" les femmes ne doivent compter que sur leur propre force et que d'elles seules viendra la solution à leur oppression; mais, elles pensent, souhaitent surtout, que l'État actuel ne soit pas un ennemi mais un partenaire.

L'heure est à l'espoir! On verra bien...

Lauraine Gratton



Sigma-Alpha Diffusion

Pierre Mauroy, le premier ministre français, a nommé six femmes (quatre ministres et deux secrétaires d'État) dans son gouvernement. Nous voyons ici Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargée des droits de la femme, ainsi que Edith Cresson, ministre de l'Agriculture.

a le plus surpris, semble-t-il. Autre nouveauté: création d'un ministère des droits de la femme. Déjà Yvette Roudy a obtenu du gouvernement que 60% des emplois liés à la forma-

tion soient réservées aux femmes par le biais de l'action positive. Une des priorités auxquelles s'attaque le gouvernement actuelle-

DOSSIER

le travail à temps partiel:

le lot des femmes

UN CHOIX OU UNE OBLIGATION?



Actuellement 10% de la population active occupe des emplois à temps partiel. De ce nombre, 70% sont des femmes. Au cours des cinq dernières années, 99,000 des 223,000 nouveaux emplois créés étaient des emplois à temps partiel occupés à 80% par des femmes. Près de la moitié de ces femmes travaillent dans les services de conciergerie, dans la restauration (serveuses, préposées au vestiaire, placières) dans le commerce (caissières et commis-vendeuses).

De plus, on constate un accroissement de ce type d'emplois dans les secteurs hospitalier et scolaire. Dans certains hôpitaux plus de la moitié des postes sont à temps partiel. Le gouvernement québécois a lui aussi manifesté son intention de convertir dans la fonction publique plusieurs milliers de postes à temps plein en postes à temps partiel, et de les rendre principalement accessibles aux femmes. Est-ce à dire qu'il va devenir de plus en plus difficile pour une femme d'occuper un plein emploi et de travailler une semaine complète?

Pour justifier le développement du temps partiel, les employeurs l'invoquent comme solution au chômage, comme chance offerte aux femmes d'accéder ou de se réinsérer au marché du travail, comme moyen de satisfaire les désirs d'un bon nombre de travailleuses et travailleurs. Ces arguments sont loin de traduire la réalité des femmes si on examine de plus près les effets et les conséquences du travail à temps partiel.

à qui profite le temps partiel?

Les avantages que constitue le travail à temps partiel pour les patrons sont incontestables. Les entreprises y tirent leur profit particulièrement en ce qui concerne la recherche de main-d'oeuvre et la rentabilité de l'entreprise.

Les employeurs justifient la création de postes à temps partiel en invoquant la réinsertion sur le marché du travail de certains types de main-d'oeuvre. Mais les véritables avantages du travail à temps partiel visent essentiellement à rentabili-

ser l'entreprise, par exemple:

- en prolongeant les heures d'ouverture sans payer de temps supplémentaire
- en s'assurant une possibilité de production continue
- en disposant de personnel supplémentaire pour les heures de pointe
- en diminuant l'absentéisme
- en ayant un taux de productivité (rendement) plus grand
- en réduisant les coûts de main-d'oeuvre (avantages sociaux, bénéfices marginaux etc.)

L'emploi au Canada en 1980

	Emplois totaux	Emplois temps partiels
HOMMES	100	5,9
FEMMES	100	23,8
JEUNES (15-24)	100	22,9

Source: Statistiques Canada 1981

— en réduisant les coûts de main-d'oeuvre par la réduction du total des heures-personnes travaillées.

Le travail à temps partiel signifie des avantages économiques certains pour les employeurs.

Plus souvent qu'autrement, cependant, les employeurs répondent qu'en employant à temps partiel, ils répondent aux aspirations personnelles des employés, et non pas à leurs propres intérêts économiques. Il est à remarquer toutefois que le travail à temps partiel est la seule forme d'aménagement du temps de travail qu'ils proposent.

pour maintenir les ghettos d'emploi

C'est aussi un moyen pour l'État et les employeurs de ne pas remplir leur obligations envers les femmes en n'organisant pas un service adéquat de garderies. C'est aussi un moyen de continuer à

maintenir la division sexuelle du travail et en conséquence, les ghettos d'emplois et les postes subalternes aux femmes.

C'est un moyen pour encourager la société à maintenir les rôles traditionnels des femmes et des hommes, à faire croire que les femmes sont les principales responsables de l'éducation des enfants et du travail ménager. Et c'est aussi un moyen pour continuer à perpétuer le principe de la dépendance économique des femmes et le mythe du salaire d'appoint.

C'est encore faire porter

sur le dos des femmes le poids de la crise économique en les considérant comme un marché de main-d'oeuvre malléable, à la merci du flux et du reflux économique et des caprices des employeurs.

les femmes ont-elles le choix?

Existe-t-il vraiment un choix? Nous ne croyons pas; il s'agit plutôt d'une fausse solution qui joue contre les intérêts des femmes à long terme.

Le temps partiel fait l'affaire de qui? Pas nécessairement des travailleuses et

des travailleurs, et pas des femmes non plus. Cela fait sans aucun doute l'affaire des patrons, si l'on considère les avantages qu'ils en retirent.

Il faut donc resituer le problème de temps partiel non pas en terme de choix, mais en termes de problèmes d'aménagement du temps de travail.

De plus, il est fondamental de réaffirmer que toute voie de solution envisagée doit être appuyée sur les principes suivants: la reconnaissance et le respect du droit des femmes au travail, l'abolition de la division sexuelle du travail, le droit et l'accès à la syndicalisation et la réduction générale du temps de travail.

Dans un premier temps, il faut donc s'opposer radicalement à la prolifération des «temps partiel» et par la suite développer des alternatives à cette forme de travail pour répondre réellement aux droits et aux besoins des femmes.

Le comité de la condition féminine de la CSN lors du prochain conseil confédéral présentera une plateforme de revendications sur le travail à temps partiel afin que l'ensemble du mouvement puisse élaborer des solutions à ce problème.



Part du travail à temps partiel selon le secteur d'activité et la catégorie professionnelle 1975-1980 Canada

Secteur d'activité	1975		1980	
	Temps partiel	Emplois	Temps partiel	Emplois
Agriculture	14,1	100	18,0	100
Industries de biens	2,71	100	3,5	100
Industries manufacturières	2,62	100	3,1	100
Construction	3,65	100	5,6	100
Industries de service	13,9	85,7	16,7	100
Transports	14,2	100	5,1	100
Commerce	19,5	100	21,9	100
Finances, assurances	5,0	100	8,5	100
Services	17,1	100	21,4	100
Administration	4,2	100	5,1	100
Total	10,6	100	13,0	100

Emploi à temps partiel selon l'âge et le sexe au Québec et au Canada

	1975		1980	
	Canada	Québec	Canada	Québec
femmes	69,5	66,5	72,5	70,2
hommes	30,5	33,5	27,5	29,8
total	100	100	100	100
jeunes (15-24)	46,4	43,3	45,1	43,4
25 et plus	53,6	56,7	54,9	56,6
total	100	100	100	100

Source: Statistiques Canada 1981

REPORTAGE

HUIT GRÈVES EN HUIT ANS SOUS LE RÈGNE DE HANIGAN



Huit grèves en huit ans dans le transport en commun à Montréal, titrait La Presse du 7 janvier dernier. C'est certes un motif d'interrogation pour les usagers, et les gens de pouvoir ne manquent pas une occasion de mettre la faute sur les syndicats. Mais le titre de La Presse aurait pu tout aussi bien être: huit grèves depuis que Lawrence Hanigan préside la Commission de transport de Montréal. Et cela aurait été une autre façon de poser la question, amenant d'autres réponses.

L'intransigeance de cet homme face aux employés a déjà été dénoncée par deux ministres du travail, ce qui n'est pas peu dire. Pendant la grève de 1974 en effet, le ministre Jean Cournoyer déclarait que la CTCUM était l'employeur le plus attardé dans le siècle. De son côté, le ministre Pierre-Marc Johnson reconnaissait, pendant la grève de 1979, que seul l'exercice du rapport de force pouvait forcer la CTCUM à négocier. Dans un communiqué de presse, il déclarait que *"la CTCUM a agi de telle sorte, dans ses relations avec ses employés, qu'elle les a convaincus qu'effectivement le recours à l'arrêt de travail était le préalable inévitable et nécessaire à la conclusion d'une entente."*

Même les journaux, qui jugent pourtant très sévèrement les grèves du transport en commun à Montréal, ne peuvent s'empêcher de blâmer l'attitude ri-

gide de la CTCUM en négociation. Ainsi l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc écrivait dans *Le Devoir* du 8 janvier: *"L'histoire même récente des négociations avec la CTCUM montre qu'il ne sert à rien aux syndiqués d'attendre et d'épuiser les recours. Soit qu'elle recherche l'épreuve de force, soit qu'elle manque d'argent, la Commission retarde et rabaisse ses offres — quand elle en fait! — comme si la loi spéciale était devenue le seul régime de règlement possible dans le transport en commun à Montréal. Sans moyen de pression, les employés n'iraient nulle part, les modérés comme les autres. C'est du reste ce que de plus en plus de chauffeurs d'autobus ont compris, ce qui explique le regain de combativité dans leur syndicat."*

Même La Presse de Power Corporation, qui a fait appel à l'armée pour rem-

une attitude de règlement de comptes

Le climat qui empoisonne la vie des employés de la CTCUM prend sa source dans la conception autoritaire que la Commission se fait des relations de travail. L'arrogance du grand patron est soigneusement reproduite à chaque niveau d'autorité jusqu'au contremaître.

«Mais pour que l'autorité soit respectée, disait un travailleur, il faut qu'elle soit

respectable. Or il n'y a pas moyen de régler le plus petit problème avec le supérieur immédiat; il faut toujours qu'il réfère à un autre qui lui non plus ne peut rien décider, et ainsi de suite jusqu'au bureau des relations industrielles. De cette façon les contremaîtres ont perdu toute crédibilité, ce qui fait qu'ils ont une attitude de règlement de comptes avec les employés.»

placer les grévistes du transport — sans se rappeler peut-être qu'elle avait dénoncé l'intervention de l'armée contre les grévistes de Solidarité en Pologne — ne peut éviter de blâmer la CTCUM.

Les usagers qui se posent des questions sur les nombreuses grèves du transport en commun à Montréal comprendront mieux le problème en se rappelant l'intransigeance de la CTCUM à leur propre endroit. Encore dernièrement

juste avant Noël, M. Hanigan leur a annoncé une diminution du service en même temps qu'une augmentation du prix de la carte mensuelle de \$19 à \$21. Chaque hausse de tarif, chaque modification au service intervient comme un décret contre lequel les usagers n'ont pas un mot à dire. On se rappelle l'expulsion par la police des représentants d'organismes syndicaux et populaires venus remettre à la CTCUM une pétition de

40,000 noms contre la hausse des tarifs, le 18 octobre 1979. Soulignons aussi l'acharnement incompréhensible contre les personnes qui veulent transporter leur bicyclette dans le métro, une pratique qui ne fait pourtant aucun problème dans d'autres grandes villes.

Huit grèves en huit ans à la CTCUM. Il fut un temps où les gens de pouvoir avaient beau jeu d'en mettre la faute sur les employés d'entretien et de bu-

reau syndiqués à la CSN, puisque les chauffeurs, membres d'une fraternité indépendante, n'étaient donc pas organisés pour résister aux attaques de la Commission. Mais leur colère s'accumulait, et elle a éclaté au grand jour lors de leur vote de grève à 94 pour cent, le 7 janvier. Il n'est donc plus possible d'attribuer aux seuls syndiqués CSN le ressentiment contre la Commission de transport; il est général.

pour ne pas allonger la grève

On a fait grand état dans les journaux de la proposition de la CTCUM concernant un moratoire d'un mois pendant lequel les syndicats renonceraient à leur droit de grève, pour permettre disait-elle, de mener des négociations intensives. Mais alors, pourquoi n'a-t-elle pas négocié intensément depuis le 14 septembre 1981, date à laquelle les employés d'entretien et de bureau ont déposé leurs projets de convention collective? Pourquoi a-t-elle annulé 8 jours de négociation au cours du

mois d'octobre? Pourquoi a-t-elle rompu les négociations le 15 décembre? Tout cela montre encore une fois que la CTCUM attend toujours l'exercice du rapport de force avant de négocier, comme le constatait le ministre du travail en 1979. Voilà pourquoi les syndicats ont refusé la proposition de maintenir le métro en marche aux heures de pointe, car cela aurait eu pour résultat de prolonger la grève du transport, puisque la CTCUM n'aurait pas négocié davantage qu'avant la grève.

la bataille va être dure

Pourquoi les négociations sont-elles si difficiles à la CTCUM?

— Parce qu'à chaque fois, elle veut remettre en question notre convention collective, répondent les membres du comité de négociation.

— Est-ce pire cette année?

— Oui, parce que la CTCUM veut transformer le syndicat en outil de gestion. Elle veut que le syndicat fasse accepter aux travailleurs des reculs qu'elle ne peut pas leur imposer, comme le travail à forfait ou la mobilité du personnel.

— Comment pensez-vous passer à travers, quand on pense à toute la

propagande contre les employés du secteur public?

— Les membres savent que la bataille va être dure, non seulement contre la Commission mais aussi contre le gouvernement. On est conscient des problèmes qu'une grève du transport cause aux autres travailleurs. Mais ce pour quoi on se bat, c'est la même chose que ce pour quoi les autres travailleurs se battent. Si on était 100,000 à manifester à Ottawa le 21 novembre, ça montre que tous les travailleurs sont pris avec les mêmes problèmes et que c'est les batailles syndicales qui les font avancer.



LA GRANDE CORVÉE

2500 travailleurs déterminés
Des compagnies de papier qui ont toujours pillé nos
forêts et méprisé ceux qui les enrichissent
C'est le cœur du Québec qui se bat!

ON A BESOIN DE VIVRES!

Collecte des paniers de vivres du 8 au 16 décembre 1980
Lieu de dépôt: Téléphone:

Vers l'abolition du travail à forfait

Le mouvement vers l'abolition du travail à forfait est définitivement entamé et son processus visant à le faire disparaître complètement est irréversible. C'est en ces termes que les représentants des trois syndicats impliqués dans la grève des 2 500 travailleur-se-s de la forêt, faisaient le bilan de 13 mois de grève.

C'est le 7 janvier dernier, que la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt avait convoqué une réunion qui regroupait tous les organismes populaires, religieux, syndicaux et communautaires impliqués, afin de faire le point avec eux sur La Grande Corvée et aussi d'en dégager des perspectives d'avenir. Une dizaine de ces organismes étaient représentés, sans compter les syndicats qui avaient donné leur appui, et c'est avec intérêt qu'ils ont reçu le bilan-synthèse de la grève 80-81. Du même coup, ils ont tenu à réitérer leur appui aux travailleur-se-s qui luttent pour de meilleures conditions de travail. André Charbonneau, de l'Action Catholique de Montréal, a souligné la similitude de l'exploitation



entre le travail à forfait et le travail au noir. En effet, le travail à forfait et le travail à la pièce à domicile profitent tous les deux à l'employeur car ils obligent l'employé-e-s à acheter sa machinerie (machine à coudre, scie mécanique) et dégagent l'employeur des coûts de production.

Même si les principaux objectifs n'ont pas été atteints, le bilan en est positif. L'appui donné aux travailleur-se-s du secteur de la forêt a démontré une volonté de prise en charge par les québécois et cette solidarité s'est concrétisée par l'envoi de plus de 3,000 paniers de vivres et de 200,000 dollars, expédiés des quatre coins du Québec. Depuis l'historique grève de l'amiante en 1949, on n'avait jamais rien vu de semblable. Comme le disait l'un des représentants d'un organisme populaire, les québécois doivent remercier les travailleur-se-s de la forêt de nous avoir permis de contribuer peut-être à sauver ce qui reste encore de nos richesses forestières. Au rythme où se fait le saccage et la destruction systématique, sans plus de considération pour l'équilibre écologique, d'ici 10 à 15 ans il ne restera plus grand chose de nos forêts.

quel a été le rôle des gouvernements dans tout ce dossier?

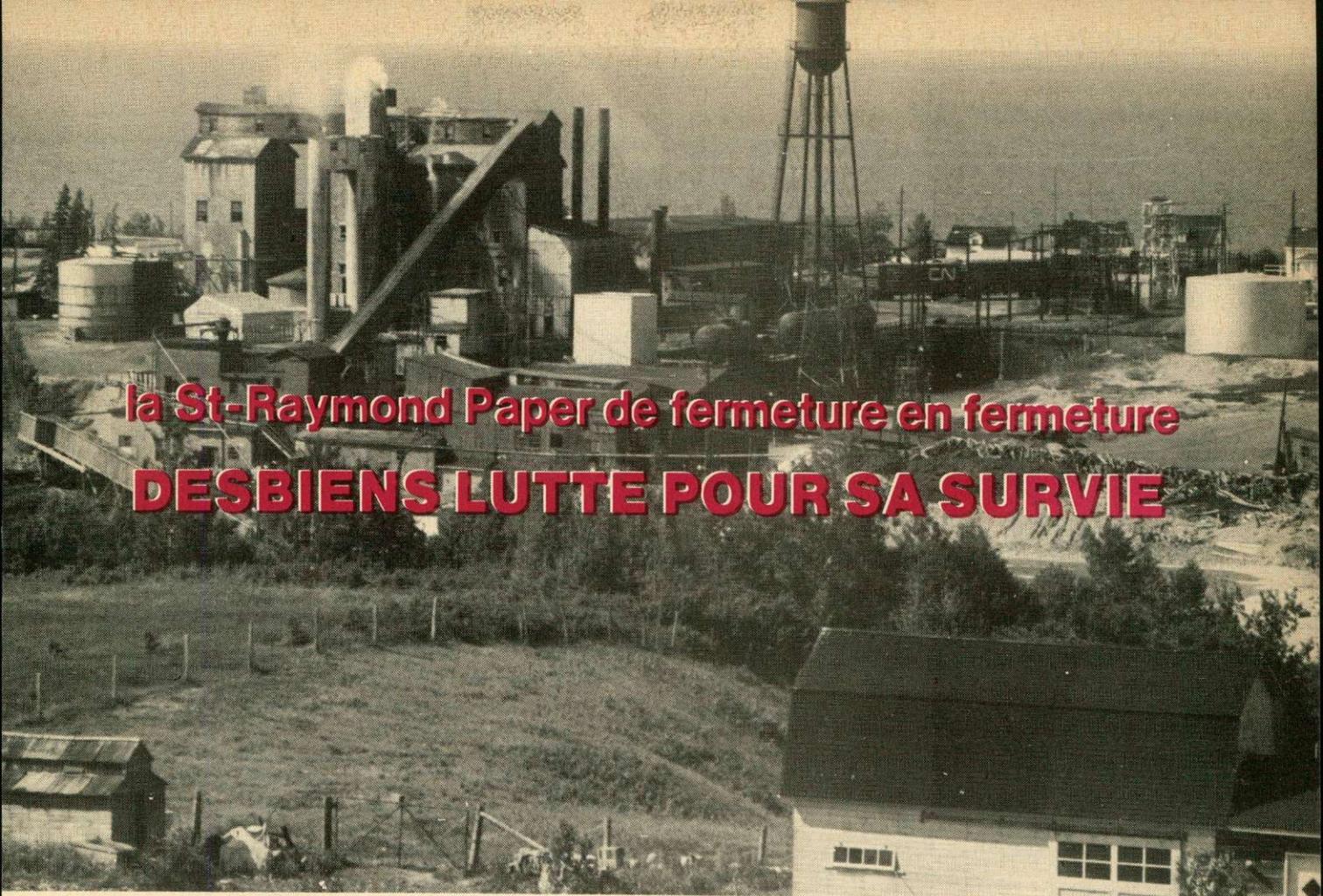
Sur le plan politique, jamais les ministres n'ont été autant informés d'un dossier que pendant la grève des forestiers. L'inertie-complice est l'unique façon d'imager l'attitude des députés et ministres durant tout le conflit. Jean-Pierre Jolivet, député du comté Lavolette n'a jamais donné suite aux demandes des travailleurs. Pierre Marois, lui, comme ministre du travail, s'est contenté de déclarer que la disparition progressive du travail à forfait était nécessaire au Québec. Comme les autres gouvernements qui l'ont précédé, le PQ fait preuve de largesse envers la mafia du papier. C'est ainsi, alors qu'ils étaient en grève depuis plus de 9 mois, que la CIP a obtenu une subvention de 7.8 millions de dollars dans le cadre d'un programme de modernisation de son usine de Trois-Rivières. (Dans ce programme, le MEER (fédéral) le MEER québécois se sont engagés à verser 240 millions au cours des prochaines années).

Jamais le ministre du travail n'a fait de pression auprès de la CIP pour qu'elle

cesse ses approvisionnement scabs en bois. Jamais non plus le ministre de la justice n'est intervenu pour faire cesser le harcèlement policier contre les grévistes de La Tuque. Exception faite des bandes saisies par la SQ au tournage d'un film par Radio-Québec. L'attitude du ministre de la justice confirme du reste le pouvoir qu'ont les multinationales sur la politique du Québec.

Depuis la reprise du travail, les compagnies ont modifié leur façon d'exploiter la forêt. Par exemple: elles utilisent de nouvelles machineries, modifient les horaires de manière à ce qu'aucun travailleur puisse s'organiser et profiter du même transport pour aller travailler.

L'automne dernier, le travail à forfait faisait deux morts. Lucien Chabot et Michel Blais tués par des machines forestières. On ne compte plus le nombre de blessés et de mutilés. ... "Ce n'est plus la compagnie qui nous fouette au travail, ce sont nos propres machines qui nous fouettent et nous poussent à travailler comme des fous au détriment de notre santé et de notre sécurité. Voilà une fois de plus le problème mis devant nous avec toute son ampleur."



la St-Raymond Paper de fermeture en fermeture DESBIENS LUTTE POUR SA SURVIE

Située au Lac St-Jean, la ville de Desbiens compte près de 59 ans d'existence. En 1962 sa population était de 2,200 personnes, en 1971, elle était de 1,800 et aujourd'hui, elle n'est plus que de 1,600.

La survivance de Desbiens repose sur une seule industrie principale, l'usine de la St-Raymond dont l'avenir apparaît moins que certain. Quel est l'avenir d'une ville dont la majorité des habitants dépend directement de la présence d'une usine lorsque cette usine cesse ses activités? Les travailleurs perdent leur emploi, les commerçants ne vendent plus de marchandises, plusieurs partent avec leur famille chercher un emploi ailleurs et ceux qui restent travaillent à l'extérieur. Pour les autres, c'est tout simplement le chômage ou l'assistance sociale. En 1966, près de 200 personnes trouvaient un emploi à la St-Raymond. Aujourd'hui, il

n'y en a plus qu'une centaine.

une lutte historique

Ce n'est pas la première fois que les citoyens de Desbiens ont à subir la fermeture temporaire de leur usine. En juillet 1971, suite à une mise à pied massive de travailleur-se-s et à l'annonce d'une fermeture de deux semaines, les citoyens de Desbiens ont pris leur affaire en main et se sont organisés pour maintenir leur usine ouverte. Dans une ville où la seule industrie importante de la place risque de fermer ses portes, les travailleur-se-s n'ont qu'une alternative: sauver leur emploi.

En 1981, les travailleur-se-s de l'usine de la St-Raymond ont des raisons bien fondées de poursuivre leur lutte puisqu'ils continuent à vivre des problèmes de mise à pied régulières et de fermeture constante. En

1981, la St-Raymond a fermé ses portes deux semaines et depuis le 4 décembre l'usine est fermée pour une période de 5 à 6 mois.

la population lance un appel urgent à tous les gouvernements

Pour les travailleur-se-s de la St-Raymond il ne fait pas de doute que tous les gouvernements devront s'impliquer dans ce dossier. Une étude rendue publique il y a quelques mois, révélait qu'il est possible de produire du papier fin de qualité à partir de feuillus et dont le marché est considérable et en expansion. Cette reconversion nécessite des investissements importants.

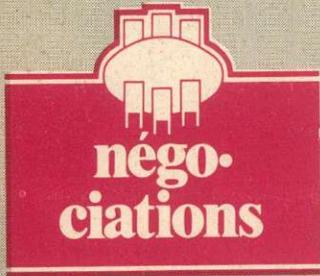
Il faut une fois pour toute que la compagnie St-Raymond fasse part de ses intentions aux travailleur-se-s et à la population de Desbiens face à la reconversion de l'usine et quel-

les sont aussi ses intentions face à la fermeture actuelle.

Le comité de Survie de l'usine de la St-Raymond et le Conseil Central Saguenay Lac St-Jean demandent aux gouvernements de Québec et d'Ottawa qu'ils fassent part eux aussi de leurs intentions dans ce dossier. La population de Desbiens leur lance un appel pressant. Bien des rumeurs ont couru et courent encore. Les gens de Desbiens sont fatigués de vivre dans l'incertitude et ont besoin de savoir quelle sera leur destinée pour les prochaines années.

Les travailleur-se-s de l'usine de la St-Raymond ont fait part aux médias de leur région de leur inquiétude face à la situation actuelle et ont fortement réclamé que la compagnie et les gouvernements concernés agissent vite. Le Comité de survie de l'usine de Desbiens entend procéder à des actions bien concrètes si rien ne bouge d'ici peu.

...petites nouvelles...



vote de grève à caterplan

C'est à 72.4% que les membres du syndicat des travailleurs et travailleuses de Caterplan (CSN) ont donné mandat à leur comité de négociation de déclencher la grève générale au moment jugé opportun.

Accrédité en janvier 81, il aura fallu près d'un an de négociation avant d'aboutir à une offre globale de l'employeur. L'ensemble des clauses normatives de la convention collective étant réglées, la négociation achoppe principalement sur les conditions salariales.

Il est important de rappeler que Caterplan est une filiale de l'institut National Canadien pour les aveugles et offre des services de cafétéria, cantine et cantines mobiles dans plusieurs établissements gouvernementaux. Entre autre, Radio-Canada, Assurance-chômage du Canada, le Ministère du travail du Québec, Hydro-Québec...

à prendre ou à laisser pour les employés de sorel-berthier

Le vice-président de la centrale Christophe Auger dénonce le rôle joué par les députés péquistes Maurice Martel et Guy Chevrette et le libéral Albert Houle, qui ont obligé sous la menace

d'une loi spéciale, les 12 syndiqués à l'emploi des traverses Sorel-Berthier à accepter de reprendre le travail. "On ne peut décemment parler de négociations quand l'alternative qui s'offre aux travailleurs est ce qu'on leur offre ou la loi spéciale", a déclaré M. Auger.

Les offres faites aux travailleurs en grève depuis le 12 juin étaient inférieures au rapport de conciliation déposé le 14 septembre. La nouvelle convention ne contient aucune clause de promotion, alors que le rapport de conciliation en contenait une, même si elle apparaissait insatisfaisante aux syndiqués. De plus, le rapport de conciliation proposait un montant forfaitaire de \$3 000.00 dollars alors que la "nouvelle convention" ne prévoit qu'un montant de \$2,800.00 dollars.

Selon Christophe Auger, cela n'augure rien de bon pour les prochaines négociations dans les secteurs public et parapublic.



manifestation des travailleurs à pourboire

Les travailleurs à pourboire refusent d'être considérés comme des fraudeurs par le fisc. C'est pour cette raison que le syndicat des travailleurs et travailleuses de l'Hotel Meridien ont manifesté, le 11 janvier,

contre les gouvernements fédéral et provincial.

Depuis deux ans, les ministères des finances mènent campagne afin de récupérer des revenus sur les pourboires non-déclarés. Dans une lettre circulaire émanant de Revenu-Canada les fonctionnaires mentionnent que les pourboires sont, comme le salaire, des revenus gagnés et qu'ils doivent être inclus dans le revenu.

Les travailleurs, à pourboire sont prêts à payer l'impôt sur leur pourboire, ce qu'ils font déjà, mais ils refusent de payer plus que les autres travailleurs. En effet, les arrérages d'impôt réclamés par les ministères sont sans commune mesure avec les services reçus dans les années passées.

grève chez les employés des caisses populaires de lanaudière

Le syndicat des employés des caisses populaires de Lanaudière a déclenché la grève le 5 janvier à la suite d'un vote de 76,3%. Huit caisses sont impliquées dans ce conflit.

Au moment où la grève débutait 12 plaintes déposées étaient en suspens et de plus 2 plaintes de scab avaient été déposées par les caisses de l'Épiphanie et St-Lin.

Les employé-es des Cais- ses Populaires de Lanau- dière veulent faire recon- naître pour les temporaires la possibilité d'appliquer sur des postes vacants

avant ceux de l'extérieur. Il-elle-s veulent aussi obtenir en ce qui concerne les salaires, l'échelle de la fé- dération plus 2 pour cent ainsi qu'une indexation.

• Le syndicat des em- ployés du transport public adapté de Québec (CSN), en grève depuis le 15 décembre dernier, n'entend pas laisser la Commission de transport de la Commu- nauté urbaine de Québec l'éliminer, comme la Com- mission de transport de la Communauté urbaine de Montréal a éliminé le syndi- cat des Minibus Forest lorsqu'elle a intégré cette compagnie de transport adapté.

Le syndicat dénonce la loi 9 et son application lorsqu'il y a transfert de con- trôle du transport adapté aux commissions de trans- port public.

atlas a trafiqué la signature de la convention

Il n'y a pas d'autre terme pour expliquer la manière d'agir des aciéries Atlas, de Sorel qui, dès le lendemain de la signature de la con- vention collective, annon- çait au syndicat que l'usine fermait pour trois semai- nes. De plus, la compagnie a fait courir le bruit qu'il y avait eu entente entre elle et le syndicat sur les infor- mations durant les négocia- tions, ce qui est faux. Quant à ses menaces de dé- ménager en Ontario, les travailleurs d'Atlas croient que cela ne se fera pas tant qu'il y aura un syndicat CSN fort dans l'usine.

...petites nouvelles...

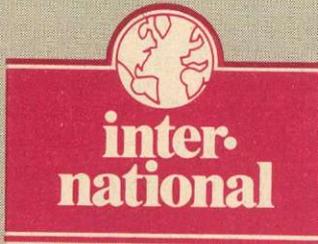
réouverture de contrat à la Domtar

L'assemblée générale du syndicat des employés de bureau de Windsor a rejeté les dernières offres patronales à 72 pour cent, le 23 décembre dernier.

La dernière offre de la compagnie était la suivante: prolongation du contrat de travail jusqu'au 30 avril '84. En ce qui concerne les salaires, une augmentation générale le premier mai '82, de neuf pour cent minimum 1,00 dollar l'heure et le premier mai '83, neuf pour cent. Pour ce qui est des vacances au premier mai '82, 3 semaines après 4 ans de service, 4 semaines après 9 ans de service et 7 semaines après 30 ans de service. D'autres points sont aussi en litige, comme les ajustements de salaire dépendant du grade de l'employé, ainsi que la contribution de la compagnie aux assurances, qui devrait être augmentée de 12,00 dollars par mois.

quête en accréditation à cet effet auprès du ministère du Travail.

Par un pur hasard, les soixante-dix travailleurs de la compagnie «Les Fenêtres de Saint-Jérôme», également passés à la CSD il y a deux ans, ont posé un geste identique au même moment, et pour les mêmes raisons: absence de services adéquats avec la CSD, inexistance de démocratie syndicale significative, étouffement de la combativité des travailleurs et travailleuses par l'appareil de la centrale.



syndicalistes condamnés en Turquie

Profitant de la période des Fêtes, les autorités militaires turques ont jugé et condamné 52 syndicalistes responsables du DISK, la centrale des syndicats turcs. Ils sont passibles de la peine de mort. Le régime au pouvoir les accusait de soutien aux menées terroristes et de vouloir mettre en place un gouvernement totalitaire. La Communauté économique européenne (CEE) a d'ailleurs cessé son aide financière à la Turquie à cause des nombreuses violations des droits humains dans ce pays. Les États-Unis, cependant, viennent d'augmenter leur aide militaire.



deux nouveaux syndicats CSN aux dépens de la CSD

Passés à la CSD il y a deux ans, les 325 travailleurs de la Gulf de Shawinigan ont décidé, une semaine avant Noël, dans une proportion fortement majoritaire, de revenir à la CSN et ont déposé une re-



solidarité

\$10 de solidarité

baie st-paul

à la quincaillerie de la compagnie Tremblay, les employés veulent le respect

Nouvellement syndiqués eux aussi, ces travailleurs sont aux prises, comme ceux de CTR, avec une entreprise franchement anti-syndicale. Devant le peu de respect de leur employeur à leur égard (intimidation, harcèlement, congédiements), ces syndiqués ont déclenché la grève dès qu'ils en ont eu le droit, soit le 18 août dernier. Ils réclament le respect de l'être humain, des conditions de travail adéquates, des heures de travail raisonnables et des salaires décentes pour faire vivre les familles convenablement.

Le \$10 de solidarité peut être envoyé au nom et à l'adresse suivants:

Syndicat de la quincaillerie de la compagnie Tremblay conseil central de Québec
155 est, boul. Charest
Québec G1K 3G6

Alma

les salarié(e)s des deux CTR

Les syndiqués des deux succursales du Service de pneus CTR, à Alma, au Lac St-Jean, sont en grève depuis le 6 août dernier. Accrédités en janvier 1981, ils ont vu, dès la fin de février, leur employeur licencier dix des vingt-cinq syndiqués, fermer une des deux succursales, celle s'occupant du réchappage, et en déménager la machinerie à Québec. Condamnée par la Cour en juillet à réengager les salariés congédiés, CTR ne s'est pas exécuté, a même engagé des fiers-à-bras de l'Agence de sécurité (!!!) Kolossale (qui travaillait pour la CIP lors de la grève des forestiers) et a sorti plus de 6,000 pneus de son entrepôt d'Alma malgré une injonction le lui interdisant. Les grévistes ne sont plus très sûrs si la justice est égale pour tout le monde. CTR, ce sont les frères Turcotte, de Québec.

Les syndicats peuvent faire parvenir leur \$10 de solidarité au nom et à l'adresse suivante:

Syndicat des employés de CTR (CSN)
a/s conseil central de Chicoutimi
73 sud, Arthur-Hamel
Chicoutimi G7H 3M9

La fin de la deuxième guerre mondiale en 1945 a amené des changements radicaux dans la situation internationale et tout particulièrement en Europe. L'URSS et les États-Unis d'Amérique deviennent les deux puissances principales au monde. L'Allemagne hitlérienne est vaincue. La France et la Grande Bretagne sortent très affaiblies de cette guerre. À la conférence de Yalta, l'URSS et les États-Unis ont délimité leurs zones d'influence respectives. L'URSS aura l'Europe de l'Est, les États-Unis l'Europe occidentale, La Pologne, dirigée par le Parti ouvrier unifié polonais (POUP), se trouve dans la zone d'influence soviétique.

Ce partage, résultat du nouveau rapport de force, a toujours été respecté jusqu'à nos jours. Aucune des deux puissances n'a empiété directement sur la zone d'influence de l'autre.

La situation géopolitique de la Pologne est de première importance pour le Bloc socialiste! Elle se trouve au cœur de ce Bloc, et sa perte signifierait un affaiblissement important du Bloc Socialiste.

Le programme de développement économique lancé par l'État polonais après la guerre accordait la priorité absolue à l'industrie lourde.

Cette orientation eu deux conséquences graves sur l'ensemble de la situation en Pologne:

a) l'agriculture fut totalement négligée, même aujourd'hui, la majorité de la production agricole est produite par des petits propriétaires privés, ce qui est

LA POLOGNE À L'HEURE DE LA LOI MARTIALE



Sygma-Alpha Diffusion

unique dans tous les pays socialistes;

b) ce type de développement n'a pu subvenir aux besoins quotidiens des masses polonaises.

résistance ouvrière et solidarité

Au niveau politique, cette situation s'est traduite par un ensemble des révoltes ouvrières. En 1970 et en 1976 les ouvriers polonais ont manifesté dans la rue leur mécontentement. Il y a eu des dizaines de personnes tuées par les forces de l'ordre. Mais les grèves d'août 1980 à Gdansk (un port de la Baltique) sont de loin les plus importantes pour les deux raisons suivantes:

1. ces grèves ont permis des victoires concrètes:

a) l'augmentation du prix de la viande de 30% fut annulée;
b) le samedi devint une journée de repos avec le dimanche

2. Ces grèves ont mené à des négociations avec l'État qui ont conduit à la législation du syndicat Solidarité. Solidarité fut le premier syndicat légal dans les pays de l'Est.

Après les accords de Gdansk, Solidarité s'est développée rapidement. Lors de son congrès d'octobre dernier, ce syndicat comptait neuf millions et demi de membres.

Ce développement arrachait à l'État et à l'Église

(qui a toujours exercé un rôle de contre-pouvoir face à l'État), une de leurs bases sociales les plus importantes. Ce développement a provoqué aussi une crise au sein du POUP, certains voulant coexister avec le nouveau syndicat et d'autres voulant en finir à tout prix. En 14 mois, d'août 1980 à octobre 1981, le POUP a changé deux fois de secrétaire général.

crise économique et sociale

Le développement du syndicat Solidarité s'est produit dans un contexte de crise générale pour le régime polonais:

- a) \$27 milliards de dettes envers l'Occident;
- b) baisse de la production agro-alimentaire: des longues queues se font devant les épiceries
- c) multiplication des grèves ouvrières

Cette crise économique, ajoutée à celle politique au sein du POUP, et sociale avec Solidarité a ouvert la voie à l'armée, à la police et aux milices pour exécuter leur coup d'État du 13 décembre 1981.

La Pologne est dirigée, depuis cette date, par un Comité national de salut public présidé par le général Jaruzelski. Résultat: interdiction de toute activité sociale et surtout celle de Solidarité, des milliers d'arrestations, une vingtaine de morts..., en bref une militarisation en règle.

Le mouvement syndical québécois, à l'instar d'autres mouvements syndicaux à travers le monde, a soutenu le syndicat Solidarité et la lutte de la classe ouvrière polonaise pour l'amélioration de ses conditions de vie et de travail, et a dénoncé le coup d'État militaire qui vise à liquider Solidarité, et par le fait même, les acquis des luttes ouvrières.